



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par voie navigable****Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques  
et de sécurité en navigation intérieure****Cinquante-huitième session**

Genève, 17-19 février 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la cinquante-huitième  
session\* \*\* \*\*\***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 17 février 2021, à 10 heures

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Résultats de la soixante-quatrième session du Groupe de travail des transports par voie navigable.
3. Atelier sur les changements climatiques, les situations hydrologiques extrêmes et leurs incidences sur le transport par voie navigable.
4. Infrastructure des voies navigables :
  - a) Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale ;

---

\* Les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse suivante : <https://unece.org/transport/events/sc3wp3-working-party-standardization-technical-and-safety-requirements-inland-3>.

\*\* Tous les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=RwdB0x>.

\*\*\* La participation est possible en personne et virtuellement. Pour participer à la session en personne, les représentants sont également priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/35228/>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 2432) ou par courriel ([sc.3@un.org](mailto:sc.3@un.org)). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html).



- b) Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (Livre bleu).
- 5. Unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure :
  - a) Code européen des voies de navigation intérieure (résolution n° 24, révision 5) ;
  - b) Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (résolution n° 61, révision 2) ;
  - c) Prévention de la pollution des eaux par les bateaux (résolution n° 21 révisée) ;
  - d) Modernisation de la flotte de navigation intérieure en Europe et mesures visant à la rendre plus écologique.
- 6. Promotion des services d'information fluviale ainsi que des autres technologies de l'information et des communications dans le domaine de la navigation intérieure :
  - a) Directives et recommandations pour les services d'information fluviale (annexe à la résolution n° 57 révisée) ;
  - b) État des autres résolutions de la Commission économique pour l'Europe intéressant les services d'information fluviale ;
  - c) Autres activités visant à promouvoir le développement des services d'information fluviale en Europe.
- 7. Reconnaissance réciproque des certificats de conducteur de bateau et harmonisation des exigences en matière de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure.
- 8. Glossaire du transport par voie navigable.
- 9. Statistiques des transports par voie navigable.
- 10. Numérisation des documents accompagnant les marchandises transportées par voie navigable.
- 11. Navigation de plaisance.
- 12. Thème général de la cinquante-neuvième session du Groupe de travail.
- 13. Questions diverses.
- 14. Adoption du rapport.

## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (ci-après le « Groupe de travail » ou le « SC.3/WP.3 ») souhaitera probablement adopter l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session sur la base de l'ordre du jour provisoire complété par la liste des documents de travail et des documents informels, figurant dans le document informel SC.3/WP.3 n° 1 (2021).

*Document(s) :* ECE/TRANS/SC.3/WP.3/115 ;  
Document informel SC.3/WP.3 n° 1 (2021).

## 2. Résultats de la soixante-quatrième session du Groupe de travail des transports par voie navigable

Le Groupe de travail sera informé des principales décisions prises par le Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) à sa soixante-quatrième session (7-9 octobre 2020).

*Document(s)* : ECE/TRANS/SC.3/213.

## 3. Atelier sur les changements climatiques, les situations hydrologiques extrêmes et leurs incidences sur le transport par voie navigable

Comme suite à la décision prise par le Groupe de travail à sa cinquante-septième session (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/114, par. 44), les délégations sont invitées à participer à l'atelier consacré aux incidences des changements climatiques et, en particulier, au phénomène de basses eaux sur la navigation intérieure, aux moyens possibles d'accroître la résilience du secteur aux changements climatiques ainsi qu'à d'autres questions pertinentes.

Les participants sont invités à prendre part aux tables rondes et à partager le fruit de leur expérience et leurs points de vue sur les moyens d'aider à surmonter les difficultés existantes et nouvelles dues aux changements climatiques et d'élaborer des stratégies d'adaptation en vue d'assurer le bon fonctionnement de la navigation intérieure.

*Document(s)* : Document informel SC.3/WP.3 n° 2 (2021).

## 4. Infrastructure des voies navigables

### a) Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale

Les États membres sont invités à informer le Groupe de travail des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN).

*Document(s)* : ECE/TRANS/120/Rev.4.

### b) Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (Livre bleu)

Les Gouvernements sont invités à informer le Groupe de travail des nouvelles propositions d'amendements à la troisième édition révisée de l'Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (Livre bleu).

Les États membres et les autres parties intéressées sont invités à rendre compte de l'état d'avancement des projets de développement de l'infrastructure des voies navigables.

*Document(s)* : ECE/TRANS/SC.3/144/Rev.3.

## 5. Unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure

### a) Code européen des voies de navigation intérieure (résolution n° 24, révision 5)

Le Groupe de travail souhaitera probablement examiner et approuver à titre préliminaire :

- Les projets d'amendements à la révision 5 du Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) proposés par le Groupe d'experts du CEVNI à ses trente-troisième, trente-quatrième et trente-cinquième réunions tenues en ligne les 23 juin, 2 octobre et 27 novembre 2020 (ECE/TRANS/SC.3/2020/4, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/1 et ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/2) ;

- Les décisions à prendre à la trente-sixième réunion du Groupe d'experts du CEVNI, qui se tiendra en ligne fin janvier ou début février 2021 (document informel SC.3/WP.3 n° 3 (2021)).

Le SC.3/WP.3 souhaitera sans doute examiner les documents suivants et donner des orientations au secrétariat :

- Projet de proposition d'ajout d'une nouvelle annexe 12 intitulée « Modèle de carnet de contrôle des eaux usées » (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/3) ;
- Projet d'ajout à l'annexe 8 d'un chapitre III intitulé « Balisage à terre indiquant la position du chenal », basé sur les Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/4).

Comme suite à la décision prise par le SC.3 à sa soixante-quatrième session (ECE/TRANS/SC.3/213, par. 40), le SC.3/WP.3 voudra sans doute échanger des informations sur l'utilisation des signaux de détresse et des signaux d'interdiction figurant sur les croquis 65 à 67 de l'annexe 3 du CEVNI et prendre les décisions appropriées.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner la version récapitulative des amendements au CEVNI, comprenant les amendements 1 à 4 (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/5), et la mettre à jour, si nécessaire.

Le SC.3/WP.3 voudra sans doute commencer l'examen du projet de sixième révision du CEVNI, établi par le Groupe d'experts du CEVNI (document informel n° 4), et donner des orientations supplémentaires au Groupe d'experts et au secrétariat afin de pouvoir achever et approuver à titre provisoire ce projet à sa cinquante-neuvième session.

Le Groupe de travail voudra sans doute prendre acte : a) des amendements au Règlement de police pour la navigation du Rhin (RPNR) et des résolutions relatives à la crise liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) adoptés par la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) à sa session de printemps 2020 ; et b) des amendements au Règlement de police pour la navigation de la Moselle adoptés par la Commission de la Moselle à sa session plénière le 26 novembre 2020 (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/6).

*Document(s) :* ECE/TRANS/SC.3/115/Rev.5 et Amend.1 à 4, ECE/TRANS/SC.3/2020/4, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/1, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/2, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/3, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/4, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/5, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/6 ; et Documents informels SC.3/WP.3 n°s 3 et 4 (2021).

**b) Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (résolution n° 61, révision 2)**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être noter que les amendements à l'annexe de la résolution n° 61, révision 2, adoptés par le SC.3 à sa soixante-quatrième session (ECE/TRANS/SC.3/213, par. 48), peuvent être consultés sur le site Web du SC.3 où ils sont publiés en tant qu'amendement n° 2.

Le SC.3/WP.3 voudra sans doute poursuivre l'examen d'un projet de nouveau chapitre intitulé « Dispositions particulières pour la propulsion électrique des bateaux », à ajouter dans l'annexe de la résolution n° 61, qui a été établi en s'appuyant sur la proposition de la Commission du Danube et les informations reçues en retour par le secrétariat (ECE/TRANS/SC.3/2020/7 et ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/3).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être poursuivre le débat sur l'harmonisation de l'annexe à la résolution n° 61 avec le Standard européen établissant les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure (ES-TRIN), édition 2021, en s'appuyant sur le document ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/7.

*Document(s) :* ECE/TRANS/SC.3/172/Rev.2, ECE/TRANS/SC.3/2020/7, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/3 et ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/7.

**c) Prévention de la pollution des eaux par les bateaux (résolution n° 21 révisée)**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être noter que la liste des stations de réception pour le transbordement des déchets provenant de bateaux, qui a été adoptée par le SC.3 à sa soixante-quatrième session (ECE/TRANS/SC.3/213, par. 51), et qui constitue un additif à l'annexe à la résolution n° 61, révision 2, adopté par le SC.3 en tant que résolution n° 98, peut être consultée sur le site Web du SC.3, où elle est publiée en tant qu'additif 1 à l'annexe à la résolution n° 21, révision 2. Les Gouvernements sont invités à informer le SC.3/WP.3 des ajouts ou modifications apportés à cette liste.

Le SC.3/WP.3 voudra peut-être examiner la proposition relative à la catégorisation harmonisée des déchets provenant des bateaux de navigation intérieure (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/29) et prendre les décisions appropriées.

*Document(s) :* ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/29.

**d) Modernisation de la flotte de navigation intérieure en Europe et mesures visant à la rendre plus écologique**

Le Groupe de travail sera informé des réalisations récentes et des travaux en cours dans le secteur destinés à promouvoir la modernisation de la flotte de navigation intérieure et à la rendre plus écologique, notamment les activités de la Commission européenne et du Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (CESNI), les résultats du projet GRENDEL (Pour une flotte du Danube verte et efficace) et d'autres informations pertinentes.

*Document(s) :* ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/8.

**6. Promotion des services d'information fluviale ainsi que des autres technologies de l'information et des communications dans le domaine de la navigation intérieure**

**a) Directives et recommandations pour les services d'information fluviale (annexe à la résolution n° 57 révisée)**

Comme suite à la décision prise par le SC.3 à sa soixante-quatrième session (ECE/TRANS/SC.3/213, par. 69), le Groupe de travail souhaitera sans doute entreprendre l'examen de la mise à jour de la résolution n° 57 révisée, intitulée « Directives et recommandations pour les services d'information fluviale », sur la base du document ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/9.

*Document(s) :* ECE/TRANS/SC.3/165/Rev.1 et Amend.1 ; et ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/9.

**b) État des autres résolutions de la Commission économique pour l'Europe intéressant les services d'information fluviale**

Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner l'état actuel des résolutions de la Commission économique pour l'Europe intéressant les services d'information fluviale (SIF), poursuivre les travaux visant à ce que ces résolutions restent des instruments en évolution, et fournir des orientations au secrétariat.

**c) Autres activités visant à promouvoir le développement des services d'information fluviale en Europe**

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la Semaine des SIF du CESNI, qui s'est tenue en ligne du 23 au 27 novembre 2020. Les délégations sont invitées à procéder à un échange d'informations sur la mise en œuvre des systèmes d'information fluviale par les autorités nationales et les commissions fluviales. Le SC.3/WP.3 souhaitera peut-être examiner les moyens d'appuyer les travaux visant à promouvoir le développement des SIF.

## **7. Reconnaissance réciproque des certificats de conducteur de bateau et harmonisation des exigences en matière de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure**

Comme suite à la décision prise par le SC.3 à sa soixante-quatrième session (ECE/TRANS/SC.3/213, par. 72), le Groupe de travail souhaitera peut-être engager des discussions sur l'actualisation des dispositions de l'annexe de la résolution n° 31 sur la base des exigences en matière de qualifications professionnelles énoncées dans le Standard européen pour les qualifications en navigation intérieure (ES-QIN) et des réglementations nationales des États membres.

*Document(s) :* ECE/TRANS/SC.3/184 et ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2021/10.

## **8. Glossaire du transport par voie navigable**

Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés dans l'élaboration du Glossaire du transport par voie navigable. Il souhaitera peut-être examiner les éventuelles observations sur le projet et fournir des orientations au secrétariat.

*Document(s) :* ECE/TRANS/SC.3/2020/14, ECE/TRANS/SC.3/2020/15 ; et ECE/TRANS/SC.3/2020/16.

## **9. Statistiques des transports par voie navigable**

Le Groupe de travail voudra peut-être engager un débat sur la proposition de recensement des voies navigables E, présentée par le secrétariat à la soixante-quatrième session du SC.3 (ECE/TRANS/SC.3/213, par. 90 et 91), et donner des orientations au secrétariat à ce sujet.

## **10. Numérisation des documents accompagnant les marchandises transportées par voie navigable**

Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés dans l'élaboration d'un ensemble de données pour les documents électroniques accompagnant les marchandises transportées par voie navigable, ces données étant conformes aux normes du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et aux modèles de données de référence élaborés dans le cadre du projet de mobilisation contre le coronavirus (COVID-19) du Compte de l'ONU pour le développement, intitulé « Transports et connectivité du commerce à l'ère des pandémies » (ECE/TRANS/SC.3/213, par. 92 à 94). Il voudra sans doute donner des orientations sur les prochaines étapes à suivre et examiner les possibilités de collaboration avec le CEFACT-ONU.

## **11. Navigation de plaisance**

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des mises à jour apportées à l'annexe IV de la résolution n° 40, révision 4, des progrès accomplis dans l'enrichissement de la base de données en ligne des spécimens de certificat international de conducteur de bateau de plaisance et des activités du groupe de travail informel de la navigation de plaisance.

*Document(s) :* ECE/TRANS/SC.3/147/Rev.4.

## **12. Thème général de la cinquante-neuvième session du Groupe de travail**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être choisir un thème général pour sa cinquante-neuvième session.

### 13. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune proposition n'avait été soumise au titre de ce point.

### 14. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le SC.3/WP.3 adoptera les décisions prises à sa cinquante-huitième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

## III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Heures</i>	<i>Activités</i>
Mercredi 17 février	10 heures-13 heures	Points 1 à 3 de l'ordre du jour
	15 heures-18 heures	Point 3 de l'ordre du jour
Jeudi 18 février	9 h 30-12 h 30	Points 4 et 5 de l'ordre du jour
	14 h 30-17 h 30	Points 7 à 9 de l'ordre du jour
Vendredi 19 février	10 heures-13 heures	Points 10 à 13 de l'ordre du jour
	15 heures-18 heures	Point 14 de l'ordre du jour